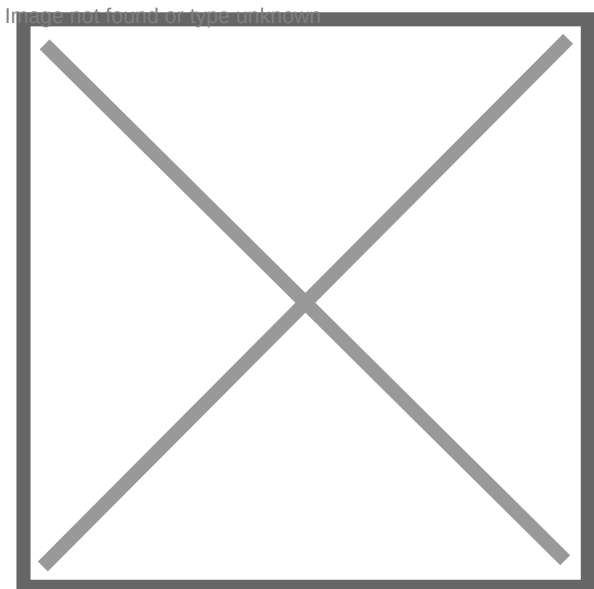




Adjoint Administratif collectivite territoriale

Par **ginessteph**, le **09/03/2014 à 22:53**

bonjour,rnrnLors de mon recrutement au Conseil Général comme travailleur handicapée , j'ai été positionné sur un poste de rédacteur que j'occupe maintenant depuis 6 ans.rnrnAlors que sur mon arrêtes de titularisation je suis Adj administratif 1er classe .rnrnMa question : est ce que la DRH peut me positionner sur un poste correspondant à mon grade alors que j'ai rien demandé? merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **10/03/2014 à 08:59**

Bonjour,rnVotre question n'est guère compréhensible, on ne sait pas exactement où vous en êtes et où vous voulez aller.rnCeci étant, l'AAT recouvre une multitude de métiers dont celui de rédacteur.

Par **ginessteph**, le **10/03/2014 à 11:51**

Bonjour,rnrnOù j'en suis : depuis 6 ans je suis sur un poste de rédacteur (catégorie B). Alors que sur mon arrêté je suis adjoint administratif (catégorie C). rnOù je veux aller : nulle part, comme il y a un changement de Directrice et Chef de service je veux juste savoir s'il peuvent me faire glisser sur une poste de C . merci

Par **moisse**, le **10/03/2014 à 16:31**

Bonjour,
Vous devriez vérifier les indications de vos bulletins de salaire.
Il n'y a rien de tacite dans la fonction publique.
Si votre arrêté vous octroie un statut de catégorie "C" la possibilité de recevoir une nouvelle affectation dans les postes correspondant de la filière administrative existe.

Par **ginessteph**, le **10/03/2014 à 16:57**

Merci de votre réponse